

C'EST QUOI ERASMUS+ ?

LE PROGRAMME ERASMUS+ EST LE PROGRAMME EUROPÉEN POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA JEUNESSE ET LE SPORT.

- Il offre aux élèves, apprentis, enseignants, personnels, formateurs, etc. la possibilité de séjourner à l'étranger pour améliorer leurs connaissances, renforcer leurs compétences et leur employabilité.

- Le programme finance également les organisations qui souhaitent travailler avec d'autres structures dans le cadre de partenariats européens ou internationaux. Un large panel d'acteurs de l'éducation et de la formation, privés et publics, peuvent en bénéficier. Il permet de partager les savoir-faire et d'innover dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Pour la période 2021-2027,

grâce à un budget renforcé de
28 milliards €
(+ 80 % par rapport
à 2014 - 2020),

Erasmus+ envisage de
soutenir la mobilité de
10 millions
d'Européens

et d'apporter
des solutions
innovantes et durables
aux **grands défis actuels.**

QUATRE GRANDES PRIORITÉS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES POUR CE NOUVEAU PROGRAMME ERASMUS+ SUR LA PÉRIODE 2021-2027 :

- **L'inclusion et la diversité** afin de promouvoir l'égalité des chances, l'équité, l'inclusion et la participation active des participants ayant moins d'opportunités ;

- **La transformation numérique** afin de développer les compétences numériques de tous, d'en faire un levier d'enseignement et d'apprentissage et d'accompagner les organisations sur la voie de la transformation numérique ;

- **L'environnement et la lutte contre le changement climatique** afin de faire des apprenants et des personnels de véritables leviers du changement et en reconnaissant le rôle clé des établissements de formation vers une transition écologique réussie ;

- **La participation à la vie démocratique, les valeurs communes et l'engagement civique** en soutenant la participation active des citoyens européens à la vie démocratique et sociale de leurs institutions et en renforçant la compréhension et le sentiment d'appartenance à l'Union européenne dès le plus jeune âge.

4 SECTEURS ÉDUCATIFS :

Sur le volet Education et Formation du programme Erasmus+, selon les publics concernés, les projets peuvent relever du secteur de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'enseignement supérieur ou de l'éducation des adultes.

Pour les volets Jeunesse et Sport, renseignez-vous [ici](#).

Les acteurs du champ scolaire peuvent être concernés par 3 secteurs éducatifs : **enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur (BTS, classes préparatoires, etc.).**



Quels pays ?

Les organismes doivent être issus d'un des 33 pays participant au programme Erasmus+ : les 27 Etats membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et la Turquie. En plus des partenaires européens issus de ces 33 pays, une ouverture à d'autres pays du monde est parfois possible selon les projets et les secteurs.



LES PROJETS ERASMUS+ POUR LES ACTEURS DU CHAMP SCOLAIRE

Le programme Erasmus+ offre différentes opportunités :

ACTION CLÉ 1

MOBILITÉ DES INDIVIDUS À DES FINS D'APPRENTISSAGE

—

Accréditation Erasmus+

•

Projets de mobilité de courte durée



ACTION CLÉ 2

COOPÉRATION ENTRE ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS

—

Partenariats de coopération

•

Partenariats simplifiés

•

Académies Erasmus+ des enseignants



ACTIONS

JEAN MONNET

—

Initiatives pour apprendre l'UE

•

Formation des enseignants

•

Réseaux Jean Monnet



LES PROJETS ERASMUS+

ACTION CLÉ 1 : MOBILITÉ DES INDIVIDUS À DES FINS D'APPRENTISSAGE

Grâce à des **projets de mobilité (Action clé 1)**, le programme Erasmus+ offre la possibilité à tous les personnels intervenant dans le champ de l'éducation et de la formation d'enrichir leurs pratiques professionnelles, de se former, de découvrir les méthodes de travail de leurs homologues européens et de partager leurs savoir-faire. Tous les élèves du 1^{er} et 2nd degré de la voie générale et technologique, les apprenants de la voie professionnelle ou encore les étudiants sont concernés par les projets de mobilité du programme Erasmus+.

ACCREDITATION ERASMUS+
+
PROJETS ACCRÉDITÉS

↓
Nombre de mobilités
non limité

PROJETS DE MOBILITÉ DE
COURTE DURÉE

↓
Nombre de mobilités
limité (30)

Activité pour les personnels et apprenants similaires
(types, durée)

Une rubrique spécifique à l'action clé 1 détaille ces 2 types de financements (voir fiche Action clé 1).

ACTION CLÉ 2 : COOPERATION ENTRE ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS

PARTENARIATS SIMPLIFIÉS

Forfaits possibles :
30 000€ ou 60 000€

Le coordinateur perçoit l'intégralité du financement.

Une rubrique spécifique sur la fiche Action clé 2 détaille ces 2 types de projets.

PARTENARIATS DE COOPÉRATION

Forfaits possibles :
120 000€, 250 000€
ou 400 000€

Avec les **projets de partenariats (Action clé 2)** le programme Erasmus+ aide les organisations actives dans le champ de l'éducation et de la formation, telles que les autorités éducatives, les collectivités territoriales, les associations, les établissements scolaires ou les entreprises à travailler dans le cadre de partenariats européens, voire internationaux et à proposer des solutions innovantes.

ACTIONS JEAN MONNET

Les **Actions Jean Monnet** visent à diffuser les connaissances sur l'UE et à promouvoir la citoyenneté active et les valeurs européennes de liberté, de tolérance et de non-discrimination. Les écoles, collèges et lycées de la voie générale, technologique et professionnelle peuvent participer :

- à l'action « initiatives pour apprendre l'UE », afin de favoriser une meilleure compréhension des questions européennes au sein de leur établissement,
- ou aux « réseaux Jean Monnet », afin de tester l'expérience du co-enseignement et de l'échange de bonnes pratiques entre pays autour de la thématique de l'Union européenne.

INITIATIVES JEAN MONNET POUR APPRENDRE L'UE

Jusqu'à 30 000€

RÉSEAUX JEAN MONNET

Jusqu'à 300 000€

Des projets de 3 ans

Une fiche spécifique aux Actions Jean Monnet est à disposition.



Pour se lancer dans un projet **Erasmus+**, il est important de connaître les [textes de référence](#) :

- **Le guide du programme Erasmus+** qui paraît chaque année en novembre
- **La note de service** qui paraît au BOEN chaque année : elle fixe les règles du programme Erasmus+ dans le contexte national français et liste les organismes et publics éligibles.